

M A I R I E D E



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2011

Compte-rendu affiché le : 18 avril 2011

Date de transmission en Sous-Préfecture : 22 avril 2011

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2011

N° 11-03-25

OBJET :

Autorisation donnée au Maire de signer les demandes de déclarations préalables et de permis de construire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER-GERIN

Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Ennemonde MURGUE – Muriel ORIOL – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – Claudette FAU – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Robert VIAELLE – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Frédéric PAILLAS – Thérèse BELGHITI – Alain RENAUDIER – Christian BECUWE – Mireille PAULET.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Gérard ESCALES à Philippe DENIS – Geneviève NIGAY à Thérèse BELGHITI – Sophie DURY à Mireille PAULET.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	27/04/2011
Accusé réception le	27/04/2011
Numéro de l'acte	11-03-25

OBJET DE LA DELIBERATION :

CASINO MUNICIPAL : CHANGEMENT DES OUVERTURES
SALLE POLYVALENTE DE L'HIPPODROME : CHANGEMENT DES OUVERTURES
AMENAGEMENT DU C.L.S.H.
CONSTRUCTION D'UN LOCAL POUR LA PETANQUE A L'AERODROME
AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES DEMANDES DE
DECLARATIONS PREALABLES ET DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de procéder à divers aménagements et travaux dans les bâtiments communaux : changement des ouvertures au Casino Municipal et de la salle polyvalente de l'hippodrome, l'aménagement du CLSH dans un bâtiment existant et la construction d'un local pour la pétanque sur le site de l'aérodrome.

La commune étant maître d'ouvrage, il convient de déposer les demandes déclarations préalables et des permis de construire.

Conformément à l'article L.2122.21 du C.G.C.T., il est demandé une délibération du conseil municipal pour autoriser le Maire à signer les demandes de déclarations préalables et de permis de construire en vue de leur instruction par les services de la C.C.P.S.G.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à signer et à déposer les demandes de déclarations préalables et de permis de construire respectives.

Ont signé au registre tous les membres présents.

*Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu de la réception en
Sous-Préfecture le
et de la publication en Mairie
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 21 AVRIL 2011.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	27/04/2011
Accusé réception le	27/04/2011
Numéro de l'acte	11-03-25